Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251126-04_25_11_2025-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

---

*L'an **deux mille vingt-cinq**, le **25 novembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 novembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, M. LETISSIER, M. POSNIC et Mme LE PIVER*

***Excusés** : Mme BAUER, M. ESTIENNE, Mme LIGUET et M. DEL REAL CORRAL*

***Pouvoirs** : Mme BAUER donne pouvoir à M. ADAM*
M. ESTIENNE donne pouvoir à M. CIBERT
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
M. DEL REAL CORRAL donne pouvoir à M. FLAUX

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 27*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DIUZET est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 14 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer un point à l'ordre du jour :
- Participation de la commune au fonctionnement de l'école Saint Joseph : vers un renouvellement triennal
Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retrait de ce point.

4. Convention d'occupation du domaine public et de mandat avec le Département des Côtes d'Armor pour l'aménagement de La Chiennais

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
Vu le budget principal de la Commune voté le 25 février 2025,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251126-04_25_11_2025-DE

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation à La Chiennais, il convient de solliciter l'accord préalable du Département seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.

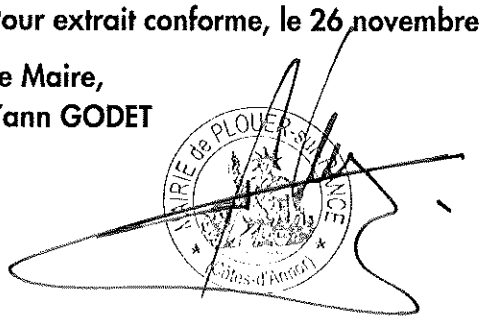
Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Département et la Commune formalisera cet aménagement et ses conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département des Côtes d'Armor la convention d'occupation du domaine public routier départemental**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département des Côtes d'Armor la convention de travaux sur mandat**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor, à engager et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Yann GODET



La secrétaire de séance,
Emmanuelle DIUZET

